

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je soussigné (e)

Nom : Prénom

Né (e) le à

Demeurant

certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné

M

Né (e) le à

De nationalité

Fait à PARIS, le
(signature)

JOINDRE : La photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou de la carte de séjour du logeur ainsi que la dernière quittance d'électricité ou de gaz (original+photocopie).

ATTENTION : Tout courrier administratif adressé à la personne hébergée, dans son intérêt, doit lui parvenir rapidement. En effet, il peut faire courir des délais qui, non respectés, entraînent des conséquences graves pour son avenir (ex : délai de recours après un refus de séjour).
– l'Article 441-7 du Code Pénal sanctionne d'une peine d'emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 € toute personne ayant établi sciemment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

